

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/02/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-1526

1. Intitulé du projet

Défrichement partiel de la parcelle ZT 210 à MUROL 63790 en vue de l'extension du camping "Les Fougères"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI Le Marais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Véronique RANC, gérante

RCS / SIRET

4 4 8 | 1 4 4 | 7 0 9 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42.Terrains de camping et caravanage (a)	a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du camping existant "Les Fougères" sur la parcelle ZT 210, immédiatement au SUD de celui-ci. Cette parcelle se situe à proximité du massif du Tartaret. Bien que le projet ne nécessite pas un déboisement total de la parcelle (surface parcelle 8 644 m² / surface "défrichée" par changement de destination : 7000 m² / surface réellement déboisée : +/- 900 m²), il nous a été demandé d'effectuer une demande de défrichement dans le cadre de la demande de Permis d'Aménager, de par le changement de destination de cette parcelle à l'issue de l'aménagement projeté.

L'aménagement de la parcelle ne prévoit que la création de chemins carrossables, en stabilisé, La création de haies vives, refuges et rétentrices de talus (séparatives des emplacements "grand confort" créés), la mise en place d'éclairage répondant aux normes en vigueur. Il s'agit d'un aménagement naturel et minimal de cet espace, préservant au maximum l'aspect naturel du terrain (le camping existant présentant déjà toutes les commodités et équipements nécessaires)

L'abattage d'arbres sera réduit au strict minimum et un reboisement maîtrisé sera effectué (cheminement et nécessité d'éclaircissement au sol pour favoriser la pousse des haies). La partie de la parcelle, à l'Ouest, longeant la Couze Chambon est concernée par les aléas d'inondation visées au PPRI.

A ce titre, cette zone, constituée d'une ripisylve, restera inchangée et ne fera pas l'objet de l'aménagement.

Note : la parcelle, objet de cette demande, est jointée directement au Sud par le terrain de Rugby communal

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cet aménagement est d'agrandir le camping existant , sur la seule parcelle le permettant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront effectués pendant la période de fermeture du camping , en novembre - décembre 2018. Le défrichage sera réalisé par abattage traditionnel et arrachage de souches. L'enlèvement des grumes se fera par camion (via le camping existant et la route départementale). L'aménagement des circulations et des réseaux (création de tranchées techniques) sera effectué sitôt après le déboisement effectué. En dernier lieu et dès que les conditions climatiques le permettront , les haies vives séparatrices d'emplacement seront implantées. Les emplacements créés seront remis en herbe et les arbres replantés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux devront être terminés pour l'ouverture du camping, en mai 2019. Les 37 emplacements projetés sont destinés à accueillir des caravanes, camping-car, HLL type "maison de Hobbit" (Maison enterrées) ils sont tous desservis en eau potable , électricité et sont également raccordés au réseau d'assainissement collectif du camping existant (réseaux prolongés)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'Aménager
- Autorisation de Défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle défrichée (Contenance totale de la parcelle ZT 210)	8 644 m ² (0.8644 ha)
surface concernée directement par le défrichement (changement de destination)	7 000 m ² (0.7 ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle ZT 210
Camping Les Fougères
Lieu dit "Le Marais"
63790 MUROL

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 3 4 ' 2 7 " N Lat. 2 ° 5 5 ' 4 9 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Date d'ouverture du camping initial Inconnue

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type II
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur concerné par la loi Montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNP Inondations de la Couze Chambon approuvé La frange de la parcelle concernée par la zone d' aléas du PPRNPI n'est pas concernée par le projet d'aménagement (zone inchangée)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité immédiate (de l'autre côté du chemin communal jouxtant la parcelle, à l'Est) se trouve le volcan du Tartaret - site inscrit . La parcelle ZT 210 est quant à elle clairement hors zone de site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La limite Nord de la parcelle ZT 210 se trouve à priori à 160 m au Sud de la zone N 2000 "Directive Oiseaux "
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rappel : La parcelle concernée par le projet est fichée entre le terrain de camping existant "Les Fougères" au Nord , et le terrain de rugby municipal au Sud , dans une zone déjà à vocation touristique (plage de Murol , Campings , aires de jeux...) . De plus, la parcelle ZT 210 est séparée du massif du Tartaret par un chemin communal.</p> <p>Note : l'aménagement de cette parcelle en camping a pour vocation le respect de l'aspect boisé et naturel du site.</p> <p>Des haies vives seront créées pour délimiter les emplacements et un reboisement maîtrisé sera effectué.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Ripisylve, située le long de la Couze Chambon et correspondant à l'emprise de la zone d'aléa du PPRNPI sera maintenue. Cet espace ne sera pas aménagé à l'occasion du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement de la parcelle provoqué par le changement de destination (de l'état "boisé sauvage " à l'état de camping même naturel) consomme - sur le papier - 7 000 m ² d'espace forestier (il s'agit d'un espace boisé dense composé d'assez jeunes feuillus et de résineux) . Mais dans la réalité , l'aspect forestier du site est volontairement maintenu (les feuillus locaux y seront particulièrement protégés et mis en valeur par les éclaircissements). Des corridors biologiques seront implantés (haies vives refuges et rétentrices de talus).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, car la zone d'aléas du PPRNP Inondations ne touche que la zone non aménagée de la parcelle (zone basse correspondant à la Ripisylve)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, hormis les déplacements - épisodiques - nécessaires à l'apport des caravanes et camping-car sur site (en prolongation des cheminements du camping existant) et les déplacements piétonniers quotidiens des usagers du camping (37 emplacements) Le trafic engendré est très limité au regard de l'ensemble de cette zone touristique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, hormis le bruit - là encore modéré - lié au quotidien des usagers du camping (rappel : il n'y a pas d'équipements (piscines, jeux..) sur cette zone d'extension du camping , voulue la plus naturelle possible)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, hormis l'éclairage minimal -très limité- des cheminements lié à l'application des normes (accessibilité des personnes dans les I.O.P et balisage des cheminements et des aires de regroupement)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car les 37 emplacements sont raccordés au réseau d'assainissement collectif existant pour le camping.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction de l'incidence du défrichement lié à l'aménagement de la parcelle ZT210 :

- Extension "naturelle" du camping , il sera conservé le plus possible d'arbres (notamment les feuillus)
- Espace faisant l'objet de l'aménagement : aucun équipement projeté autres que ceux existants déjà dans le camping de façon à garantir le calme et la sérénité des lieux.
- Implantation de haies vives refuges et rétentrices de talus + rebolsement maîtrisé
- Zone sauvage "Ripisylve" concernée par le PPRP Inondations exclue de l'aménagement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des réponses apportées ci-dessus et de l'impact minime que représente l'aménagement de la parcelle ZT210 au sein de la zone touristique (Muroi / Chambon-sur-Lac) , nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MUROL

le, 07 mai 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

